

BHNS

DD1 À DD7

SOMMAIRE

- > PROJETS DE DÉVELOPPEMENT
- > PÔLES D'ÉCHANGES ET TRANSPORTS PUBLICS
- > PÉRIMÈTRE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE
- > ETAT DE CHAQUE DD

VOCABULAIRES

TIM : TRAFIC INDIVIDUEL MOTORISÉ

TC / TP : TRANSPORTS COLLECTIFS / TRANSPORTS PUBLICS

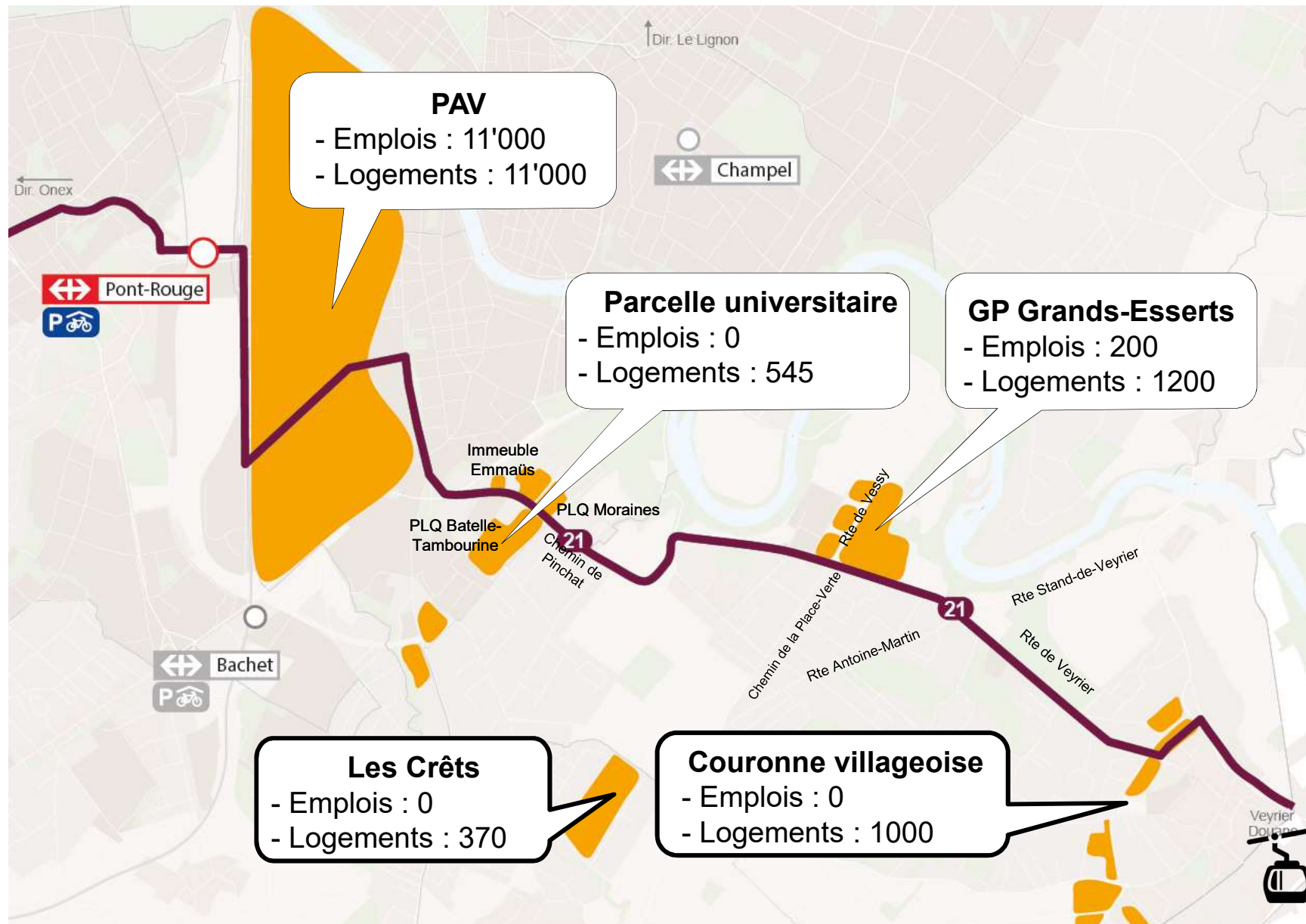
MD : MODES DOUX (CYCLES ET PIÉTONS)

BHNS : BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE

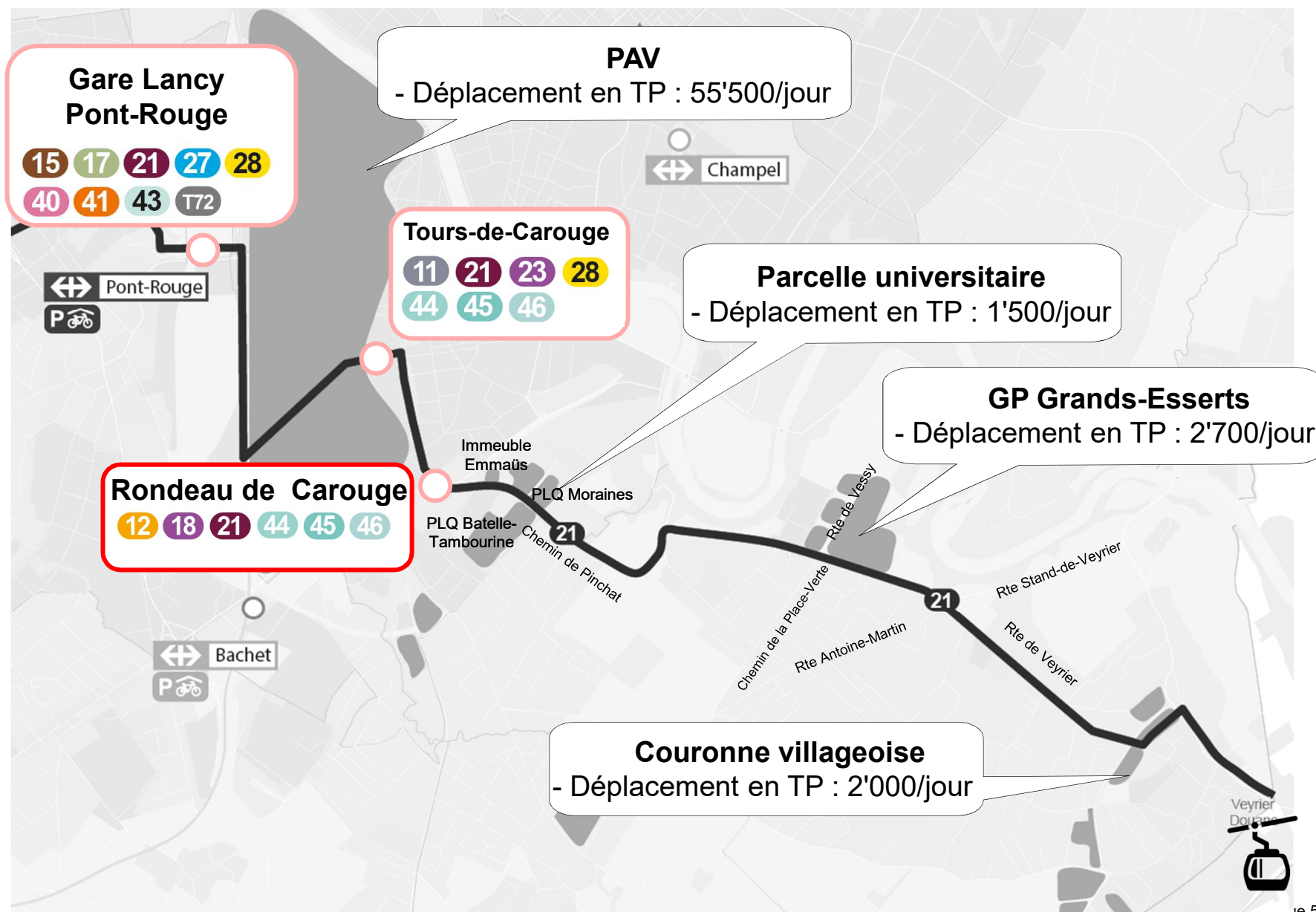
LURB : LIGNE URBAINE

DD : TYPE DE DOSSIER DEMANDE DÉFINITIVE

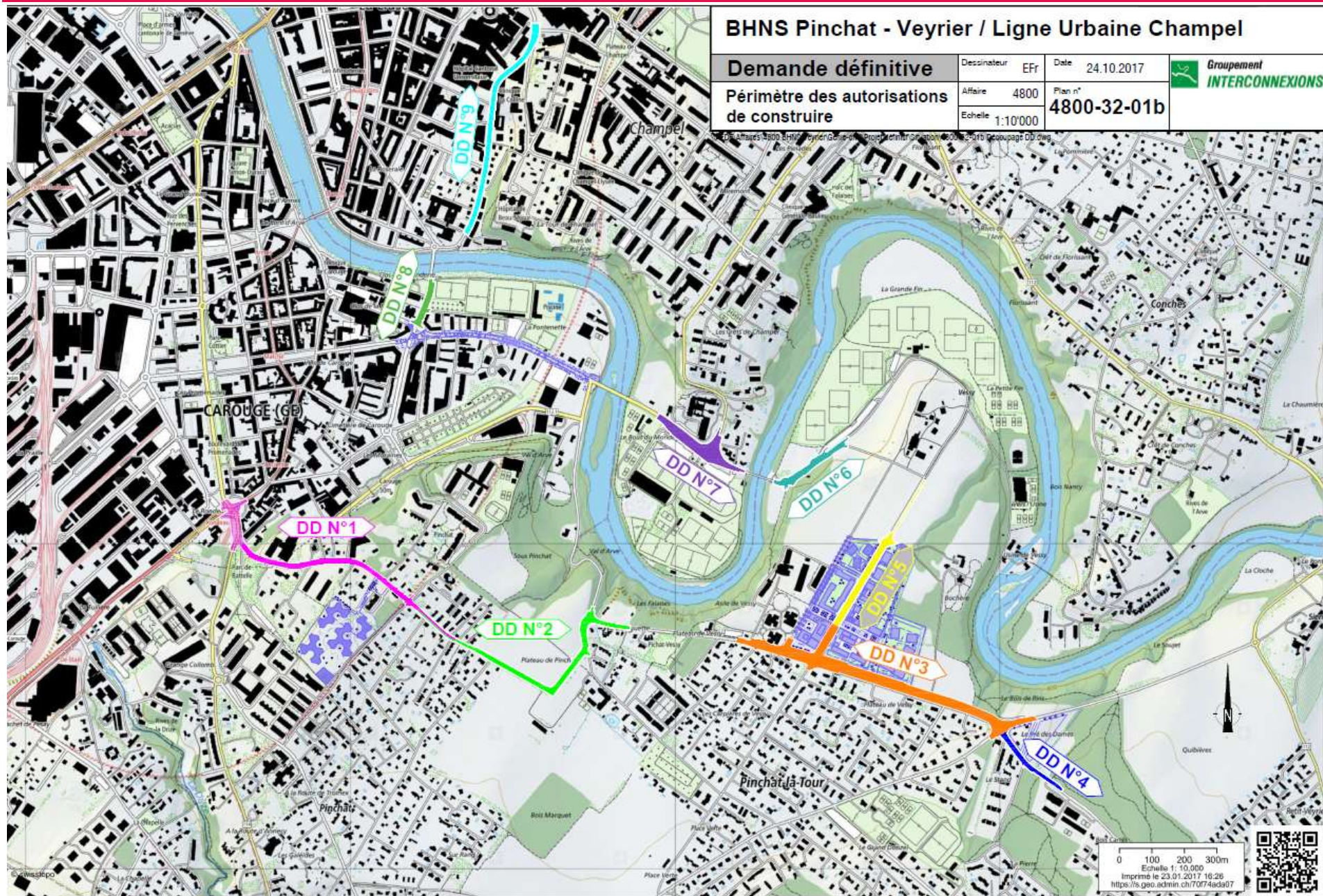
PROJETS DE DÉVELOPPEMENTS URBAINS



PÔLES D'ÉCHANGE ET TRANSPORT PUBLIC



PÉRIMÈTRE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE



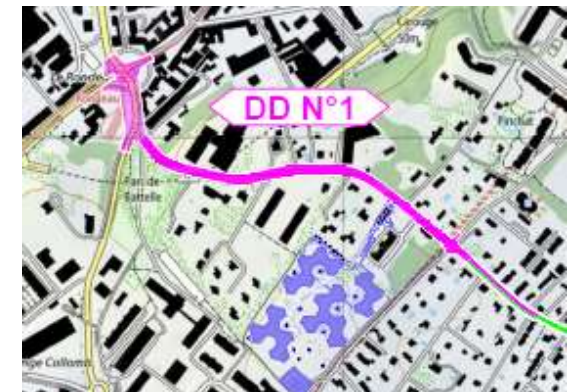
ETAT D'AVANCEMENT DES DD – BHNS & LURB

- > **DD1 – BHNS : ATTENTE DE VALIDATION DE PRINCIPE DE LA COMMUNE DE CAROUGE**
- > **DD2 – BHNS : VALIDATION DE PRINCIPE DE LA COMMUNE DE VEYRIER OBTENUE, VARIANTE EN COURS D'AFFINEMENT**
- > **DD3 – BHNS : AUTOR**
- > **DD4 – BHNS : EN COURS D'OPTIMISATION DE L'ITINÉRAIRE MD**
- > **DD5 – LURB : AUTOR**
- > **DD6 – LURB : EN COURS DE DÉPOSE**
- > **DD7 – LURB : AVANT PROJET TERMINÉ**

DD1

> VARIANTE EN ATTENTE DE VALIDATION PAR LA COMMUNE DE CAROUGE

- Réduction du site propre bus à 170 m au lieu de 350 m avec la variante de base
- Ripage du projet côté parcelle Emmaüs (emprise coordonnée dans le cadre du projet de la DD Emmaüs – construction d'un immeuble de logements)
- Itinéraires mobilités douces discontinus, voir inexistantes sur certains tronçons pour conserver les arbres (principalement devant l'atelier Potter)
- Une piste cyclable à la montée et une bande cyclable à la descente
- Réduction conséquente du nombre d'arbres abattus

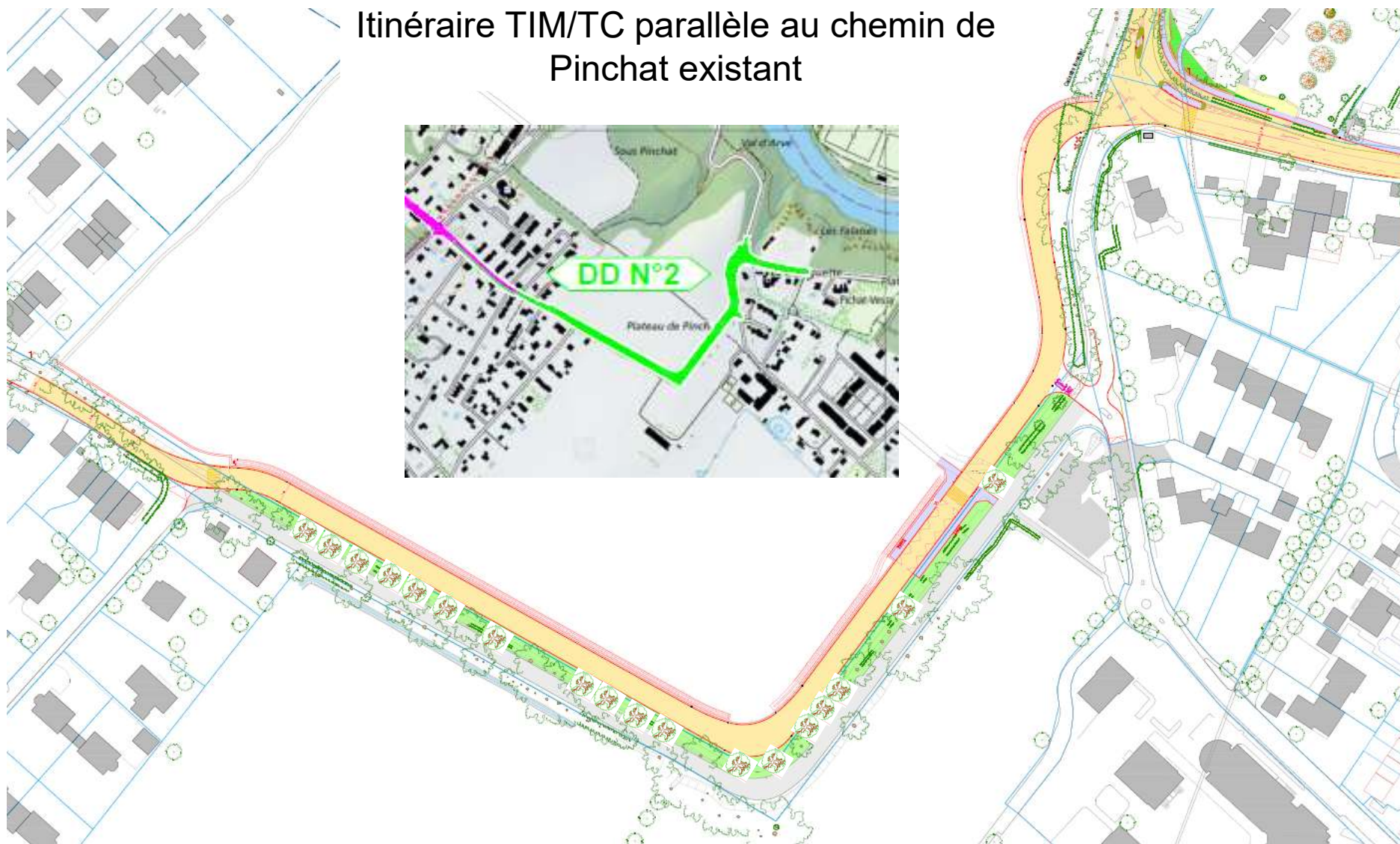


> **VARIANTE QUI A OBTENUE LA VALIDATION DE PRINCIPE DE LA COMMUNE DE VEYRIER – EN COURS D’AFFINEMENT**

- Conservation de l'alignement d'arbres existants sur le chemin de Pinchat
- Nouvel itinéraires (TC/TIM) dans le champs à l'arrière de l'alignement d'arbres existants
- Chemin de Pinchat actuel, entre le chemin sur Rang jusqu'au carrefour avec la route de Veyrier est uniquement dédié à la mobilité douce (piétons cycles) sur une longueur de ~300m
- Projet connecté à la mesure 40-19 du projet d'agglomération 3^{ème} génération, pour la réalisation d'une piste cyclable sur la route de Veyrier entre la route du Val-d'Arve et le plateau de Pinchat (en cours de finalisation de l'étude préliminaire)
- Enjeux autour de la gestion du carrefour Veyrier-Pinchat (flux TIM/TC et traversée MD) ainsi que de l'accroche côté Carouge
- Réduction conséquente du nombre d'arbres abattus

DD2 – IMAGE DE PRINCIPE

Itinéraire TIM/TC parallèle au chemin de Pinchat existant



DD3

> DOSSIER EN AUTORISATION DE CONSTRUIRE

- Pistes cyclable dans les deux sens de circulation
- Trottoir de part et d'autre de la route de Veyrier
- Site propre TC dans chaque sens de circulation
- 1 seule voie TIM dans chaque sens circulation
- Régulation par une signalisation lumineuse du carrefour Veyrier-Vessy
- Traversées piétonne régulées

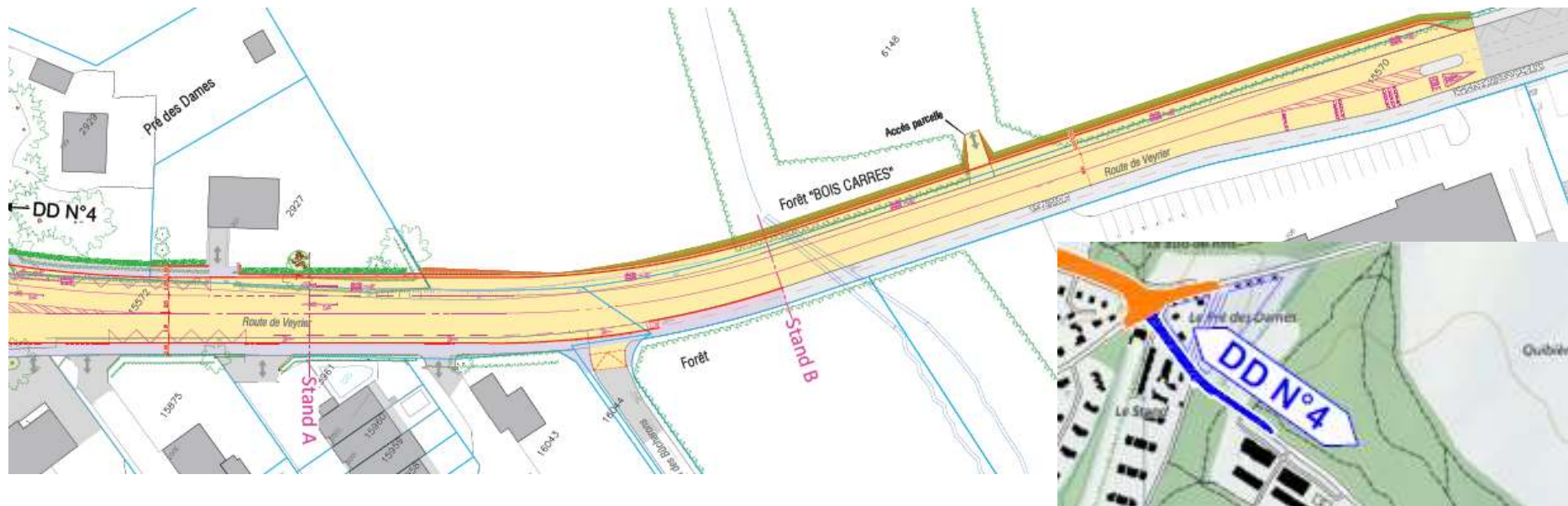


DD3 – PLANS EN COURS DE RÉVISION



> PROJET EN COURS D'OPTIMISATION DE L'ITINÉRAIRE CYCLABLE

- Site mixte bus/cycle en direction de Carouge
- 1 voie de circulation TIM en direction de Carouge
- 1 voie de circulation TIM/TC en direction de Veyrier Village
- Bande et piste cyclable en direction de Veyrier Village



> DOSSIER EN AUTORISATION DE CONSTRUIRE

- Abaissement de la vitesse à 30 km/h
- 1 voie de circulation TIM/TC dans chaque sens de circulation
- Stationnement de part et d'autre de la chaussée
- Bande centrale polyvalente
- Seuil traversant la route dans la continuité de l'Esplanade Jean-Piaget
- Arrêt TC des futurs terminus de la ligne urbaine et de la ligne 34



> PROJET EN COURS DE DÉPOSE DU DOSSIER EN AUTORISATION DE CONSTRUIRE

- Trottoirs et pistes cyclables
- Site propre TC en direction de Genève
- 1 voie de circulation TIM en direction de Genève
- 1 voie de circulation TIM/TC en direction de Veyrier



> AVANT PROJET TERMINÉ

- Nouvelle gestion du carrefour de la rte de Vessy et la rte du Bout-du-Monde
- Sites propres TC
- Sécurisation des itinéraires cycles par des bandes ou pistes cyclables

